

POUR UN PARENT SEUL

Voici pourquoi la protection en cas de maladies graves est essentielle dans la planification de votre REER

Il suffit qu'il ne manque qu'une pièce à un programme financier pour perdre des années et des années de croissance dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), sans oublier la retraite aisée dont vous rêvez. C'est ce qui est arrivé à Rajinder Singh. Rajinder, 42 ans, père monoparental de deux jeunes enfants, a une maison, une hypothèque et des rêves pour la retraite. Il épargne depuis la fin de la vingtaine et a réussi à accumuler 135 000 \$ dans ses REER. Il possède également une assurance vie pour subvenir aux besoins de ses enfants s'il lui arrivait quelque chose.

Puis, un jour, on lui diagnostique un cancer du côlon. Il prend immédiatement congé pour se concentrer sur son traitement et sa guérison. Son traitement est intense et il devra s'absenter du travail de 4 à 6 mois à tout le moins. Il ne peut plus être le seul à subvenir aux besoins de ses enfants et aura besoin d'aide pour s'occuper d'eux et de sa maison durant cette période. Ses médecins lui recommandent un traitement non assuré pour l'aider à recouvrer la santé, mais il n'a tout simplement pas les moyens. Il n'a que ses REER.

Mais, **seront-ils suffisants?**

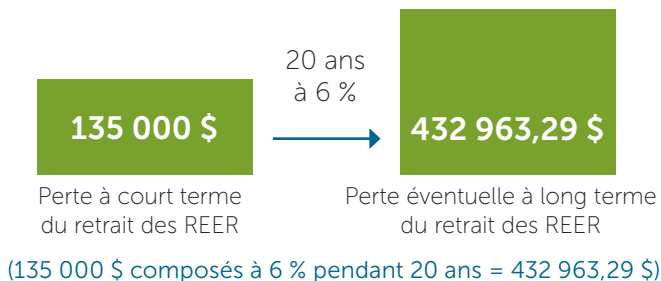


Non, ils ne le seront pas.

Rajinder a fait des calculs et croit qu'il aura besoin de 82 000 \$. Avec son taux d'imposition marginal de 46 %, même s'il retirait 135 000 \$, soit la totalité de ses REER, il n'aurait que 72 900 \$ après impôts, ce qui le laisserait sans aucune épargne et avec un manque à gagner de près de 9 100 \$.

Une maladie grave peut avoir un effet dévastateur sur vos finances. Même les projections de revenu de retraite les plus sérieuses ne prévoient habituellement pas de réserves pour les coûts additionnels qui découlent d'une maladie grave comme un cancer ou une crise cardiaque. Si Rajinder épuise ses REER, son programme financier et son programme de retraite seront anéantis. De plus, la perte à long terme sur les rendements composés pourrait être énorme.

Effet sur l'épargne-retraite



Un programme d'assurance adéquat peut protéger votre épargne et le style de vie dont vous rêvez pour la retraite. SécuriMax, l'assurance en cas de maladies graves de l'Empire Vie, fournit une prestation forfaitaire libre d'impôt advenant le diagnostic de l'une des 23 maladies graves et conditions pouvant altérer la qualité de vie, y compris la crise cardiaque et le cancer. Vous pouvez également protéger vos primes. Si vous avez une police SécuriMax et ne souffrez pas de l'une des maladies graves assurées, vous pourriez récupérer la totalité de vos primes en y ajoutant l'avenant Remboursement de primes. C'est exact : vous pouvez avoir cette précieuse protection et récupérer toutes les primes que vous avez payées pour la police si vous ne souffrez pas de l'une des maladies graves assurées.

Une protection en cas de maladies graves constitue une partie importante de votre programme financier global. Vous pouvez prendre le risque de ne pas avoir une telle protection et espérer qu'une maladie grave ne viendra pas gruger votre épargne ou votre revenu, ou bien vous protéger en ajoutant SécuriMax, l'assurance en cas de maladies graves de l'Empire Vie, à votre programme financier.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre conseiller financier qui pourra vous aider à mettre en place la dernière pièce de votre programme financier.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

